

# LE P'TIT MILLIÉRAIN

Bulletin octobre 2020



## Sommaire

Edito du Maire

Les travaux

Eau potable et assainissement

Vie de la commune

Etat civil

Informations

## Edito du Maire

Ce journal vous parvient alors que la crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars se poursuit et impacte l'économie et le vivre ensemble. Néanmoins, des mobilisations spontanées, avec la réalisation de masques et une attention plus marquée à l'égard des plus fragiles ont permis de mesurer l'engagement de bon nombre de nos concitoyens. Au nom du conseil municipal, je souhaite leur exprimer nos remerciements et notre gratitude.

Du fait des circonstances exceptionnelles, l'installation du conseil municipal a été retardée à la fin du mois de mai et la nouvelle équipe, renouvelée pour moitié (7 sortants, 8 entrants) s'est attelée à la tâche. Nos remerciements vont également, pour leur engagement passé, à ceux et celles qui ont fait le choix de ne pas se représenter.

Les travaux engagés sous la mandature précédente par la commune et Arlysère se sont poursuivis : réfection du réseau d'eau potable, mise en place de l'assainissement, enfouissement des réseaux secs, reprise de la voirie aux hameaux du Mathiez et de la Combaz.

Deux opérations de sécurisation du ruisseau de la Combaz ont également été réalisées.

Les travaux de maillage du réseau d'eau communal avec celui de Bonvillard sont annoncés par Arlysère à compter de 2021 avec la suppression à terme des captages de Montermont et des Etelins.

La pose d'un surpresseur afin d'améliorer la desserte en eau potable du hameau de Montcoutin est également envisagée.

Pour les mois à venir, le conseil municipal a engagé une réflexion avec l'appui d'une équipe d'architectes sur la rénovation du groupe scolaire (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, amélioration fonctionnelle, isolation thermique).

Afin de conforter le vivre ensemble, dans la continuité du jardin partagé, les élus travaillent à la création d'un tiers lieu susceptible d'accueillir différentes initiatives visant à rassembler les habitants sur des projets partagés.

Mettre à niveau les équipements publics, conforter le vivre ensemble, s'inscrire pleinement dans la transition environnementale restent bien les fils directeurs de l'action municipale pour les années à venir.

**André VAIRETTO, Maire de Notre Dame des Millières**

# LA MAIRIE

## Le Conseil municipal

**LE MAIRE :**  
ANDRÉ VAIRETTO

**LES ADJOINTS :**  
SYLVIANE BOTTAGISI  
PHILIPPE GUIRAND

**LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :**  
PASCAL LAURENT  
DOMINIQUE LOUCHET  
JOËL VELAT

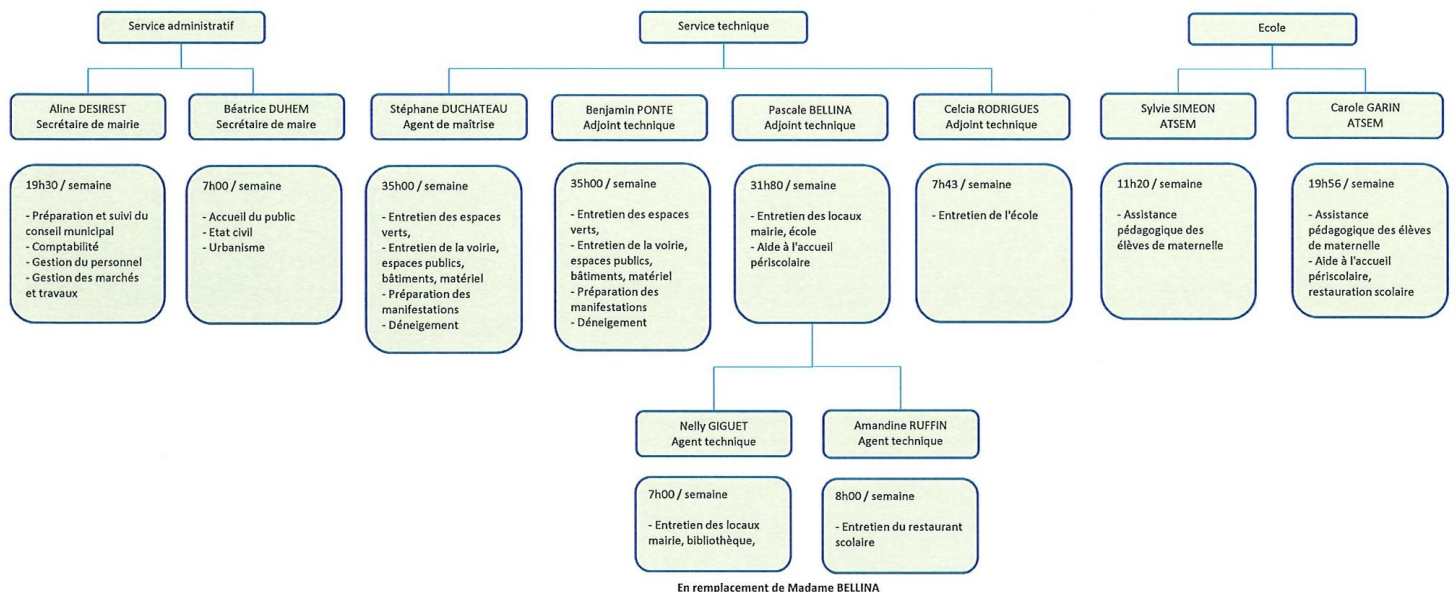
**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**  
DOMINIQUE CHERUY  
CHRISTINE BRUNIER-COULIN  
PIERRE RAT-PATRON  
FRÉDÉRIC REYDET  
FANNY SERVE  
ELODIE GUILLOT  
ELODIE GANDON  
MAGALI BOUVIER  
ROMAIN COLLOMBIER

**SUPPLEANTS**  
VIOLAINE SOUILLER  
GILBERT VESPESTANI



## Le personnel communal

### Le personnel communal



En remplacement de Madame BELLINA

# LES TRAVAUX

## MICROCENTRALE



Au lendemain de la seconde guerre mondiale, EDF avait étudié la réalisation d'une centrale hydro-électrique à partir des trois cours d'eau de la commune, avec implantation de la turbine au hameau de la Combaz. Ce projet n'a jamais vu le jour mais a été en partie repris au début des années 1990 par l'entreprise des Forces Motrices du Gelon, spécialisée dans ce type d'équipement. Un suivi régulier des débits et une étude approfondie ont permis de conclure à la faisabilité technique et financière d'un tel investissement. La mise en œuvre des procédures administratives et l'obtention des autorisations de passage ont duré plusieurs années. Presque trente ans après la première rencontre avec la Mairie, **ce projet est entré en phase de réalisation depuis le mois d'avril 2020**. L'aménagement concerne les ruisseaux de Fontaine-Claire et de la Combaz : une prise d'eau sera réalisée sur chacun des deux cours d'eau, à l'altitude de 1 389m pour Fontaine-Claire et 1 407m pour le ruisseau de la Combaz. L'eau est acheminée via deux collecteurs vers la conduite forcée transportant l'eau jusqu'à la centrale implantée à l'altitude 451m, au hameau du Pommarey, soit une chute cible de 936m. En sortie de turbine, **l'eau est redistribuée proportionnellement au débit initial dans chacun des deux cours d'eau**. L'objectif des porteurs du projet de 4,5 Millions d'euros est le démarrage de la production d'électricité en 2021. **Production d'énergie renouvelable et perspective de recettes nouvelles** ont conduit le conseil municipal à soutenir cette opération, tout en restant vigilant sur les effets en matière d'atteinte à la biodiversité aquatique.

## SECURISATION COURS DEAU



Le SISARC (Syndicat de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie) met en œuvre des travaux conséquents pour assurer la protection du village contre les inondations du ruisseau de la Combaz.

### Aval du pont de la RD 925

L'objectif : supprimer la rupture de pente pour éviter une accumulation de matériaux solides entraînant le débordement du torrent dans le village et occasionnant de graves dommages aux habitations et installation riveraines. Le déperchement du lit du cours d'eau a pour objet de faire disparaître les risques de rupture de berge.

Les travaux ont permis la création d'un nouveau lit mineur avec un profil bien plus « profond » en aval du pont de la RD925 dont les berges sont renforcées par des enrochements. Puis le torrent traverse une large plage de dépôt, située à la rupture de pente, afin de stocker les matériaux transportés par les crues. Enfin, il s'écoule dans un nouveau tracé créé artificiellement au niveau du terrain naturel dans la plaine jusqu'à la RD 69. Tous ces aménagements ont eu pour conséquence de supprimer le lit perché. Sur la commune de Tournon, une zone de débordement a été aménagée permettant la reconstitution d'une zone humide pour le maintien de la biodiversité.

### Amont de la RD 925

Des travaux de protection des berges ont été réalisés cet automne (murs en béton ou enrochements bétonnés) :

- Sur 65 mètres en rive droite : raccordement aux murets existant
- Sur 25 mètres, en rive gauche au droit des habitations prolongeant le mur aval.



# LES TRAVAUX

## LA COMBAZ



Dans ce hameau, la colonne d'eau potable avait été installée avant la 2ème guerre mondiale et son remplacement devenait urgent. La desserte a été améliorée avec la création d'une **nouvelle antenne d'eau potable impasse de la Combaz**. Un maillage du réseau avec celui de Sainte Hélène sur Isère a été mis en place pour sécuriser l'alimentation en eau potable. Parallèlement, l'assainissement a été posé permettant **l'accès des habitations au tout-à-l'égout**. En raison de la pente, l'installation d'un poste de relevage s'est avérée nécessaire au bas de la Combaz. L'ensemble de ces travaux a été financé par Arlysère.

Un poteau incendie va améliorer la défense contre le feu.

## LE MATHIEZ



La deuxième tranche de travaux portant sur le remplacement de la colonne d'eau potable et la **création d'un réseau d'assainissement** est terminée. La mise en souterrain des réseaux secs (EDF, France Telecom) est engagée avec la pose de fourreaux dans l'attente du câblage. Un plateau ralentisseur au carrefour de la route des Oratoires et de la route de l'Eau Chaude a été créé et la défense incendie a été renforcée.



Coût des travaux du Mathiez :

Arlysère : 413 522,88 €

Commune : 383 116,25 €

SDES : 216 497,11 €



# EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

**Depuis le 1er janvier 2018, les compétences « eau potable et assainissement » ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Arlysère.** Le service des eaux possède 175 captages, 182 réservoirs, 140 unités de distribution desservies par 800 Kms de conduites de distribution d'eau potable. En 2019, 4 500 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été mis en distribution pour alimenter pas loin de 35 000 abonnés.

**La qualité de l'eau, un enjeu important pour l'agglomération !** Soucieuse de la qualité de l'eau qu'elle dessert sur les 39 communes, l'agglomération a décidé très rapidement de mettre en place un service « Qualité de l'eau », avec pour mission principale le suivi du contrôle sanitaire imposé par le Préfet (représenté par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé) sur les 400 points de contrôle définis par ce dernier. En 2019, **780 analyses ont été effectuées sur le territoire de l'agglomération, dont une quarantaine sur Notre-Dame des Millières.** Ces analyses ont pour but de contrôler la conformité de l'eau distribuée, notamment au niveau bactériologique et physicochimique. Parallèlement, l'agglomération a fait le choix d'équiper son service qualité d'un appareil d'analyse en interne permettant de quantifier les microorganismes d'un échantillon en 24h00. Ces analyses sont faites dans le cadre d'un autocontrôle permettant un suivi additionnel au contrôle sanitaire réglementaire.

## **Le suivi préventif**

Pour éviter le développement de bactéries pathogènes, il est important de mettre en place des actions de prévention systématiques mais aussi ponctuelles afin de ne pas faire face à un dépassement des limites de qualité :

- mise en place de périmètres de protection autour des ressources,
- entretien de ces périmètres,
- identification des tronçons de réseau dans lesquels la qualité de l'eau est susceptible de se dégrader plus facilement,
- entretien des ouvrages,
- renforcement du traitement par chloration,
- purges des réseaux.

Dans un souci de qualité de l'eau que l'agglomération souhaite irréprochable et pérenne, une **campagne de mise en place de traitement par ultraviolet et/ou chloration** est réalisée dans l'ensemble de ses ouvrages d'eau potable.

## **Les interventions curatives**

Lorsque de mauvais résultats sont mis en évidence par le contrôle sanitaire ou l'autocontrôle, les interventions curatives sont immédiates : renforcement du traitement par chloration, vérification de la conformité du point d'analyse, contrôle des installations et des systèmes de traitement automatique lorsqu'ils sont existants, identification de la cause de la non-conformité, analyses complémentaires en autocontrôle dans le but de vérifier l'efficacité du traitement. Des situations très exceptionnelles de dépassement de seuils peuvent également être relevées. L'ARS juge alors de l'ampleur du risque occasionné par ces situations, eu égard en premier lieu à la santé des personnes. Dans certains cas exceptionnels, l'ARS peut décider de mettre en place une restriction de l'usage de l'eau pour préserver la santé des plus fragiles. En toute transparence, l'information des consommateurs concernés est alors la priorité de l'agglomération : envoi de SMS et mails groupés, information en temps réel sur le site de l'agglomération et sur la page Facebook, diffusion des prescriptions par haut-parleur, informations des communes, affichage en mairie, puis mise en place d'une campagne de distribution de bouteilles d'eau. En parallèle, le service des eaux intervient immédiatement afin de permettre un retour à une eau de qualité : identification de la cause de la non-conformité, résolution de la problématique, renforcement du traitement par chloration, analyse complémentaire par auto-contrôle, suivi de l'efficacité du traitement jusqu'à la levée d'alerte qui intervient en général dans les 10 jours suivant le début de la situation de crise. Les consommateurs sont ensuite informés de cette levée d'alerte par même voie de presse que lors de la première information.

# EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

## Et sur ma commune, quelle eau je bois ?

Il peut arriver que l'eau qui dessert la commune de Notre Dame des Millières présente parfois des dépassements sur les paramètres microbiologiques. L'eau du réseau est alors chlorée de manière préventive, manuelle et ponctuelle. Des dépassements des limites de qualité ont également été observés pour le paramètre Antimoine, dont la présence dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Afin de répondre de manière plus durable à ces problématiques identifiées sur le réseau de distribution de la Commune de Notre-Dame des Millières, mais également de Sainte-Hélène sur Isère et Bonvillard, ARLYSÈRE a lancé un projet fondé sur la base du Schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé en 2015 sur l'emprise du Syndicat Intercommunal d'Eaux et d'Assainissement du Grand Arc (SIEAGA). Cette étude a pour but de répondre à des problématiques de qualité de l'eau, de fiabilité d'approvisionnement, de fonctionnement de réseaux, de défense incendie et de patrimoine vieillissant, à l'échelle des trois communes. Ainsi, les travaux prévus dans l'étude ont notamment pour but de :

- créer un nouveau réservoir de 500m<sup>3</sup> sur la Commune de Bonvillard, permettant ainsi de disposer d'une plus grande capacité de stockage.
- favoriser les ressources existantes de bonne qualité bactériologique et exempt d'arsenic et d'antimoine
- abandonner les ressources et ouvrages vétustes

Ce projet a par ailleurs été présenté à l'Agence Régional de Santé, qui a émis un avis favorable. La Communauté d'agglomération ARLYSÈRE, en charge de l'eau potable et de l'assainissement, a inscrit dans sa programmation 2021-2022 la réalisation de cette opération.

## MOTS-MELES : LES RUES DES MILLIERES

### Notre - Dame - des - Millières

Retrouvez les noms des rues et lieux-dits

W	E	G	F	M	O	I	S	S	E	A	U	X	H
C	B	E	G	D	C	A	R	R	O	Z	E	U	X
F	A	N	W	R	Y	B	P	K	T	M	G	J	N
V	U	K	L	I	F	K	O	W	Q	O	L	S	P
I	D	G	M	Q	Q	S	P	I	M	N	I	U	R
R	I	K	P	S	S	D	B	D	A	T	S	E	R
M	A	K	C	O	T	E	S	L	T	C	E	C	C
C	Z	C	U	L	E	T	X	W	H	O	O	O	U
H	R	E	T	E	L	I	N	S	I	U	Y	M	L
H	W	E	S	L	K	U	K	O	E	T	I	B	A
M	O	U	T	O	N	N	E	T	Z	I	X	A	T
O	R	A	T	O	I	R	E	S	Y	N	S	Z	T
E	B	X	M	O	N	T	E	R	M	O	N	T	E
N	P	L	A	N	C	E	V	A	T	Y	A	S	S

Carroz	Combaz
Cotes	Cret
Culet	Ebaudiaz
Eglise	Etelins
Mathiez	Moisseaux
Montcoutin	Montermont
Moutonnet	Oratoires
Plancevat	culattes



# VIE DE LA COMMUNE

## ASSOCIATIONS

### LE JARDIN PARTAGE

Difficile de parler de partage par ces temps où nous sommes obligés de rester éloignés ... et pourtant l'histoire du jardin partagé continue !

Le jardin pédagogique et partagé des Millièrès a vu le jour en avril 2018, il a été créé en partenariat avec la mairie, l'école, l'association Environnement et Partage (E&P) et des habitants.

#### Mais qu'est-ce qu'un jardin partagé ?

C'est le petit-fils du « jardin ouvrier », à quelques différences près... il possède de nombreux avantages :

- Des fruits et des légumes NATURELS disponibles gratuitement (en échange d'un peu de temps et de bonne volonté)
- Un échange entre personnes de différents horizons, au moment de la culture elle-même ou lors des apéros partagés
- Une entraide et un partage de savoir faire entre jardiniers amateurs et nouveaux jardiniers
- Un accès à la pratique du jardinage pour les personnes en appartement ou sans extérieur
- Un accès libre et gratuit juste pour échanger
- Un espace préservé pour la biodiversité
- Un lieu de découverte pédagogique avec des ateliers organisés pour les enfants et les adultes

Tout s'est fait naturellement, entraide, solidarité, la terre remuée, les buttes formées, dons de plants, de graines, l'eau pour arroser, les composteurs pour composter, des bancs pour se reposer et discuter, une cabane pour ranger .... Et puis grâce aux nombreux parents d'élèves et habitants, les plannings d'arrosage ont bien fonctionné !

**De superbes récoltes ont été réalisées ...** Un mardi sur deux retrouvailles aux apéros du jardin l'été, une superbe belle récolte des enfants à la rentrée, ou encore lors de la fête de la courge avec de multiples cuisiniers, un brasero vin et jus de pommes chauds pour se réchauffer en janvier.

L'association Environnement et Partage propose des ateliers ou accompagne les initiatives des habitants, environ une douzaine de petits événements ou ateliers dans l'année sur le jardinage écologique, un jardin biodiversité ... mais aussi un jardin de partage pour échanger, rigoler, discuter, manger .... Où tout le monde peut participer et proposer ...

Nous devons commencer tous ensemble avec l'école, les habitants et la mairie, une troisième année à jardiner, or malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser ce que nous avions prévu.

N'hésitez pas à nous contacter sur le cahier de liaison.

Contact : Magali Toutou Association Environnement et Partage, 06 76 71 60 09, [environnement.et.partage@gmail.com](mailto:environnement.et.partage@gmail.com)



# VIE DE LA COMMUNE

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

### TANGO DES "LYS"



Tango des "Lys" est une association de tango qui s'est montée à Notre Dame des Millières il y a maintenant trois ans.

Nadia et Asdine, les professeurs, ont apporté le tango sur Albertville avec un petit groupe de passionnés puis est né l'idée de s'agrandir et de créer Tango des "Lys". "Nous avons dansé trois années dans la salle de la mairie puis en septembre, après l'inauguration de la salle des fêtes, le moment tant attendu est arrivé : danser dans une grande et belle salle avec parquet", expriment les professeurs.

L'association compte maintenant deux groupes : un premier groupe de danseurs de niveau intermédiaire et avancé mais aussi un second groupe de nouveaux adhérents de niveau "débutant à intermédiaire".

Danser le tango demande du travail, de la persévérance et de l'amour pour cette danse. Avant de monter sur scène, les professeurs nous apprennent tout simplement à danser afin de pratiquer les milongas de la région (nom des bals argentins). L'idée étant de se faire plaisir. Il se peut d'ailleurs qu'une grande milonga soit organisée à Notre des Millières en 2021.

Les cours se passent dans une ambiance studieuse mais détendue afin de privilégier l'apprentissage de chacun.

Pendant le confinement ? Pas question d'arrêter. Des cours en vision ont été mis en place les mardis soirs afin de poursuivre un apprentissage à distance selon les disponibilités de chacun.

Tango des Lys est en train de vivre une belle émancipation à notre dame des Millières où il fait bon danser.

Pour tous renseignements sur les cours contactez Nadia au +33 7 86 28 35 36.



### NOUVEAU A LA RENTREE : COURS DE DANSE MODERN' ENFANTS ET ADULTES



Caroline Lebeau, professeure de danse dans plusieurs associations de la région (Yakadansé Mercury, FAT Uguine, VVA Flumet) vous propose, depuis la rentrée de septembre, des cours de danse modern' enfants et adultes tous les jeudis soirs à la salle des fêtes. Une association de danse a été créée. Voici le planning des cours :

**TOUS LES JEUDIS SOIRS:**

16h30 à 17h30 : enfants de maternelle -

17h30 à 18h30 : enfants 6/9 ans-

18h30 à 19h30 : enfants et ado 10/15 ans -

19h30 à 20h30 : adultes débutants et intermédiaires

**TARIF DES COURS : 180 € à l'année .**

Les enfants qui ont cours à 16h30 peuvent être récupérés directement à l'école. Les parents intéressés doivent faire une lettre de décharge à la maîtresse et Caroline se charge de les récupérer. Pour ceux qui ont cours à 17h30, ils peuvent également être pris en charge par le professeur de danse s'ils sont à la garderie.

Les cours ont lieu tous les jeudis, sauf pendant les vacances scolaires.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Caroline soit par téléphone au 06.79.82.26.51, soit par mail : [carolinlebeau@hotmail.fr](mailto:carolinlebeau@hotmail.fr) ou encore par message sur Facebook: [claquettes Albertville](#), Caroline Lebeau.

Des photos et vidéos sont visibles sur FB ([claquettes Albertville](#), [Caroline Lebeau](#)) pour vous donner une idée de l'ambiance et du style des cours.





# VIE DE LA COMMUNE

## NOTRE BOUCHER

Nom : Pascal BOURGEOIS-ROMAIN

Adresse : MERCURY

AGE : 54 ans

Professions : boucher/ charcutier depuis 1979, a créé son entreprise en 2018.

Eleveur ovins/ caprins. (120 chèvres et chevrettes)

Producteur de fromages de chèvre

Présent où :

Lundi matin à LA LECHERE

lundi après-midi à BARBY

Mercredi matin à BRIDES LES BAINS en saison de cures

Jeudi à MODANE

Vendredi à ST MICHEL DE MAURIENNE

Samedi à Ste HELENE puis LES MILLIERES

Dimanche à DRUMETTAZ

Son épouse présente leurs fromages le samedi matin sur le parking BRICOMARCHE et le dimanche matin devant la boucherie de MERCURY.

Provenance des viandes : bœufs et vaches de SAVOIE et CHAROLAIS, veaux sous la mère

Volailles de l'AIN

Agneaux de son élevage + agneaux français

Commandes : 07 62 46 12 41



## LM AUTO SERVICES

LMAUTOSERVICES est une micro-entreprise créée le 01 juin 2019 et dirigée par Monsieur LASLAU MICHEL.

Située sur les hauteurs de Notre-Dame des Millières, aux Etelins, son activité principale est la réparation de véhicule toutes marques. Ainsi, les services proposés dans ce domaine sont :

\*Révisions en suivant les normes du constructeur.

\*Remplacement des pneumatiques.

\*Remplacement des courroies de distributions, des embrayages, des organes de freinage et tous types de réparations.

Cette micro-entreprise étant une activité secondaire, les prestations se font sur rendez-vous à partir de 18h du lundi au jeudi, de 14h le vendredi et le samedi toute la journée.

Pour les habitants de la commune et de celles environnantes, possibilité de venir récupérer le véhicule chez le client.

Pour plus d'informations ou prise de rendez vous, vous pouvez contacter le 06 50 98 03 57, Monsieur LASLAU se fera un plaisir de vous accueillir.



### Productrice d'œufs bio plein air à Notre-Dame-des-Millières

Nichées dans un cadre idyllique entre pré et forêt au pied des montagnes, les poules pondeuses sont élevées dans le respect de l'animal et de l'environnement, nourries aux céréales 100% bio, sans OGM ni antibiotiques. Elles évoluent à leur rythme dans un milieu extérieur riche et diversifié tout au long de la journée.



# VIE DE LA COMMUNE

## LES COCCINELLES

Le Club des Aînés Ruraux dénommé Les Coccinelles a fêté ses 40 ans d'existence en 2018. En 2020, il compte 100 adhérents. Les inscriptions se font lors de l'Assemblée Générale qui se tient en janvier de chaque année. De nombreuses activités (momentanément interrompues à cause du Covid 19) sont proposées, telles que :

- Marche et belote chaque lundi après-midi ,
- Une sortie par mois : restaurant, excursion à la journée... sans oublier la traditionnelle choucroute en novembre,
- LOTO en mars,
- VOYAGE d'une semaine en juin,
- Repas dansant en octobre,
- Repas de Noël en décembre.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour partager de bons moments de convivialité.

Vous pouvez contacter le Président, Monsieur BELLAVARDE Maurice TEL : 04 79 38 43 20 ou 06 03 36 06 59.



## REMERCIEMENTS A NOS COUTURIERES BENEVOLES !

Tout a commencé par l'engagement de Cathy Blanc qui a répondu favorablement à l'appel de l'association ESPOIR 73 qui cherchait des couturières pour confectionner des masques en tissu. Sa maman, Marie-Claude Ract, s'est engagée avec elle dans l'aventure, heureuse de se sentir utile dans cette période de confinement. En quelques jours, elles ont organisé un véritable atelier, fabriquant à la chaîne 200 masques pour l'association ! Fortes de cette expérience et face à la pénurie de masques annoncée dans les médias, Cathy décide de contacter André Vairetto, pour proposer leurs services. Mr le Maire en a parlé au conseil municipal qui a approuvé cette initiative citoyenne.

Un appel à la solidarité a été lancé sur le compte Facebook de la mairie. Plusieurs volontaires se sont manifestés et le petit groupe des couturières s'est agrandi !

Cathy a confectionné un « tuto » pour expliquer la marche à suivre : les couturières se sont réparties les tâches suivant leurs compétences et leur disponibilité : le week-end et même pendant la sieste des enfants !

· Vyviane Boson a fourni une grosse quantité d'élastiques, denrée rare pendant le confinement,

· Corinne Benoit et Muriel Mallette ont découpé les coupons de tissu.

· Odette Clément, Christiane Deviers, Jacqueline Rey et Sabine Guidon ont cousu les masques.

· Jessica Bochet a positionné les élastiques.

· Joëlle Cléry a repassé les masques avant de les mettre en sacs.

« Un travail collectif, utile, écologique, réalisé avec plaisir ! » : toutes expriment la satisfaction d'être solidaire et de se sentir utiles dans une période d'attente et d'incertitude. Elles ont vécu cette expérience de manière positive.

Ce que nous retenons, c'est que grâce à elles, des masques multicolores, lavables et réutilisables, ont été distribués aux habitants de Notre Dame des Millières en attendant ceux fournis par l'état.

Le Maire tient à souligner cette belle initiative dans ces moments difficiles et les remercie au nom des élus et de toute la population de Notre Dame des Millières pour cet élan de solidarité.





# VIE DE LA COMMUNE

## **COURS DE GUITARE, BASSE, BATTERIE, M.A.O. ET SYNTHETISEUR ANALOGIQUE**



"Je m'appelle Pascal Serve, plus connu sous le pseudonyme de Paco. Je me suis installé à Notre Dame des Millières avec ma famille depuis 6 ans.

Depuis ma plus tendre enfance, j'ai développé une passion pour la musique. A l'âge de 11 ans, j'ai eu ma première guitare, j'ai appris à en jouer en autodidacte. Ado, j'ai créé un groupe de rock qui a remporté un premier prix à Annecy. J'ai ensuite étudié à Paris auprès d'un professeur de conservatoire qui m'a enseigné les bases de l'harmonie et de la guitare classique.

Depuis, je n'ai cessé de me perfectionner, évoluant vers d'autres instruments comme la batterie, la guitare basse, la M. A. O (Musique Assistée par Ordinateur) et les synthétiseurs analogiques. J'ai enseigné pendant 10 ans sur la base d'une pédagogie ludique et participative.

Je propose des cours particuliers depuis la rentrée, pour personnes débutantes à confirmées. Quel que soit l'âge, le niveau ou le style, j'adapte mon enseignement à vos goûts et à votre personnalité !

Je suis joignable pour plus de renseignements au 07 87 14 76 78 ou par mail à [pacoserve@hotmail.fr](mailto:pacoserve@hotmail.fr)."

**SYMPATIF'S**  
**COIFFEUSE STYLISTE / VISAGISTE A DOMICILE**

**HOMME  
FEMME  
ENFANT**

**N. D. des MILLIERES  
06.86.23.98.02**

# ETAT CIVIL

## LES MARIAGES

Jean-Claude GAUDIN et Maryse TRANCHANT, le 29 février 2020

Franck SAINT-REQUIER et Frédérique GOUMY, le 19 septembre 2020

Jean TARSITANO et Corine GROSS, le 26 septembre 2020

*Félicitations et voeux de bonheur aux époux*

## LES NAISSANCES

**Alexis André COLLOMBIER**, né le 5 février 2019, de COLLOMBIER Romain François et THOMY Céline

**Tiago Alex DEBARD**, né le 6 mars 2019, de DEBARD Johan et GARIN Virginie Huguette Hélène

**Milo Emile BOUVIER**, né le 24 mars 2019, de BOUVIER Yannick et GRAFF Magali Jessica

**Noély CHEROUSE**, née le 28 mars 2019, de CHEROUSE Olivier Vincent et COMBET Emilie

**Célia Alexandrine BORNAND**, née le 24 septembre 2019, de BORNAND Rémi Laurent et PALVADEAU Solène Pierrette Annie

**Ambroise Vincent BEAUFILS**, né le 18 mars 2020, de BEAUFILS Maël et DE MONTAIGNAC Priscille Marie Pauline

**Théo DEVAUCHELLE**, né le 14 avril 2020, de DEVAUCHELLE Sylvain Augustin Maurice et CHARLET Agnès Mireille

**Léon Paul FONTRIER**, né le 10 mai 2020, de FONTRIER Matthias Constantin Albert et REBILLARD Lucie

**Meyline Violette GOBY**, née le 9 juillet 2020, de GOBY Loïc Miguel et SMITH Audrey Colette

**Louise Lucie Julia ROI**, née le 14 août 2020, de ROI Thibault Jean-Jacques et CIUCCI Elodie Armelle Garance

**Léna Eva Elisabeth CUVILLIER**, née le 1er septembre 2020, de CUVILLIER Maxime Marcel Michel et TASSION Marjorie Ghyslaine

**Noémie Claire Virginie BOZON**, née le 8 septembre 2020, de BOZON Julien et LAYBATS Marion Nadine Sylvie

**Agathe Laurie CHAMIOT-MAITRAL**, née le 26 septembre 2020, de CHAMIOT-MAITRAL Kevin Serge et BOUVIER Anaïs Alexandrine Lucie

*Tous nos voeux de bonheur aux bébés et félicitations aux parents*

## LES DECES

Monsieur Roger Manuel Marcel FERRER, le 2 février 2019

Monsieur Jean DOMENECH LOZANO, le 13 juin 2019

Madame Lina Joséphine ARBEY, le 2 juin 2019

Monsieur Mohammed EL-MRADMI, le 21 décembre 2019

Madame Lucienne Marcelle Antoinette PLOTTIER, le 5 février 2020

Monsieur Alfred Raymond DEBARD, le 8 avril 2020

Madame Jeannine Colette MOLLARET, le 29 mars 2020

Monsieur Marcel STEFANUTO, le 31 mai 2020

Monsieur Gaston Francis GONNESSAT, le 25 juin 2020

*Sincères condoléances aux familles*

# INFORMATIONS

## Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à : la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).

## La déclaration de ruches 2020 : du 1er septembre au 31 décembre 2020

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

## Modalités de déclaration de ruches 2020 :

La déclaration de ruches 2020 est à réaliser du 1er septembre au 31 décembre 2020 en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei). Pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas d'un accès à internet, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès en mairie. Pour cette campagne 2020, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2020 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995\*04 est disponible sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995\*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).



## Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Analyser le santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes



# COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Le Conseil municipal a souhaité créer des commissions extra municipales pour accueillir les citoyens qui souhaitent s'investir dans la vie municipale.

Deux commissions extra municipales sont prévues à ce stade :

- Commission des sentiers, de l'alpage et de la forêt : comme sa dénomination l'indique, cette instance a pour vocation de suivre la réalisation et l'entretien des sentiers, les orientations à mettre en oeuvre pour l'alpage communal et la forêt.
- Commission initiatives citoyennes : cette commission en lien avec le tiers-lieu vise à accompagner les habitants qui souhaitent porter des projets collectifs, dans la perspective d'améliorer l'animation du village et le lien social.

Pour vous inscrire, veuillez vous rapprocher de la mairie par téléphone au 04.79.38.40.95 ou par mail : [mairie.ndmillieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmillieres@wanadoo.fr)

## REUNION PUBLIQUE



**CONSTRUISONS UN  
ESPACE DE FAIRE  
ENSEMBLE :  
LE TIERS LIEU**

**VENDREDI 30 OCTOBRE  
19h30  
Salle de la mairie**

Qu'est ce qu'un tiers lieu ?

Un tiers lieu est un lieu de développement d'initiatives citoyennes et locales. C'est également un lieu de partage et de faire ensemble.

Les tiers lieux peuvent être : des cafés associatifs, des coopératives d'achats, ateliers partagés, ateliers de loisirs, coworking ...

Venez exprimer vos envies et construire avec nous un espace pour faire ensemble !

#1 RENCONTRE |

Merci de vous inscrire auprès de la mairie au 04.79.38.40.95 ou par mail : [mairie.ndmillieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmillieres@wanadoo.fr).

Le nombre de participants sera limité à 30. La réunion pourra être transférée à la salle des fêtes. Masques obligatoires. La disposition permettra de respecter les distances barrières. En cas de nouvelles règles sanitaires, la réunion sera annulée.